



Édition n°2

Sommaire

Évolution de l'intranet

Formations treuil

Référentiels de formation

R.N.T 2020

Assurance Tracté

ÉDITO

Même si l'année se termine avec une accidentalité en baisse pour l'activité **Tracté**, on peut déplorer plusieurs traumatismes. C'est toujours trop. Continuons à privilégier la bienveillance et les actions de formation, nommons des animateurs sécurité ! Ces petites actions contribueront à augmenter encore la sécurité de nos vols au treuil ou en remorqué.

La commission Tracté vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et de bons vols en sécurité en 2020.

Gilbert Veber



ÉVOLUTION DE L'INTRANET

À la demande d'un certain nombre d'entre nous, la commission Tracté a fait évoluer l'intranet fédéral pour vous offrir plus de fonctionnalités dans votre quotidien. La gestion des treuils/remorqueurs est simplifiée et vous pourrez obtenir bientôt vos statistiques graphiques d'activité de l'année en utilisant le nouveau module [d'enregistrement de l'activité](#) de votre club.

La commission vous propose de rejoindre la présentation de ces nouvelles fonctionnalités le **mardi 14 janvier à 20 h 30** lors d'une réunion en ligne <https://meet.jit.si/commissionTract%C3%A9FFVL>. Nous recommandons l'utilisation du navigateur Chrome pour des raisons de performance.

Les modules sont d'ores et déjà opérationnels et vous pouvez les utiliser dès maintenant si vous en avez envie. Rendez-vous sur la page intranet de votre club, onglet **Treuils/Remorqueurs**. On remerciera au passage Jérôme, l'informaticien fédéral, pour le travail effectué.

FORMATIONS TREUIL

Le calendrier des formations nationales ou régionalisée 2020 est en cours de constitution. Pour autant, nous pouvons annoncer deux formations de formateur de treuilleurs fixe et dévidoir :

- à Lille, les 11 et 12 janvier 2020 ;
- à Angers, au printemps ;

et une formation de treuilleur fixe à Angers, en juin 2020.

Contacts : com.tracte@ffvl.fr

RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

Les fiches signalétiques et les référentiels de formation ont été mis à jour sur l'intranet fédéral :

- [qualification treuilleur](#) ;
- [qualification de formateur treuilleur](#) ;

ainsi que la liste des [formateurs nationaux](#).

DOSSIER TRACTÉ

Toujours à la demande de plusieurs clubs et licenciés, la commission Tracté travaille sur la simplification du dossier **Tracté** pour le rendre plus accessible, par exemple en

séparant le cadre de pratique des documents de formation. Le résultat fera l'objet d'une annonce courant 2020.

ASSURANCE TRACTÉ

Certains clubs ont l'occasion de faire voler au treuil des pilotes licenciés à la **FELA**. Savoir si la structure utilisant son treuil est assurée lors de la mise en vol de ces pilotes est une question qui nous a été posée plusieurs fois. La réponse nous a enfin été fournie par le ministère des Sports que notre directeur technique national a interrogé :

« Je reviens vers vous concernant la question d'assurance relative à la FELA/FFVL.

Après échange sur ce point avec la mission des affaires juridiques et la vérification des statuts de la FFVL il apparaît, contrairement à ma première réponse, que l'assurance de la FFVL ne couvre que les activités et licenciés de la FFVL. En effet, tous les pratiquants au sein des associations affiliées à la FFVL sont licenciés à la FFVL. En étant licenciés ils sont réglementairement assurés par la FFVL comme le prévoit l'article L. 321-1 du code du sport. Dès lors, et contrairement à la réponse apportée par le courtier commun aux deux fédérations, un licencié FELA qui souhaiterait pratiquer dans le cadre d'un club FFVL, doit être licencié à la FFVL. Direction des sports »

Donc dans l'immédiat, nous tenons à ce que les présidents de club qui bénéficient de l'assurance fournie par la FFVL à toutes ses structures et ayant des activités tractées restent prudents surtout pour des activités encadrées comme le biplace et ceci d'autant plus que la FFVL ne reconnaît pas la qualification biplace FELA.

Le groupe de travail, dit **GT2**, mis en place par notre dernière AG et piloté par Thomas Sénac, est en train de réfléchir à la problématique licence/assurance de façon plus large que sous le seul angle des relations avec la FELA. Des évolutions sont sans doute nécessaires dans l'intérêt de nos pratiques mais pour l'instant nous devons respecter cette contrainte du code du sport qui s'impose à nous comme toute loi. Nous souhaitons préserver nos présidents de club d'imbroglios juridiques en cas d'accident. Un accident est toujours très difficile à vivre humainement, mais quand la question des assurances vient se greffer dessus, cela n'arrange rien...

Véronique Gensac & Gilbert Veber